

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS372

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas souhaitable d'affaiblir le rôle des suppléants alors qu'il s'agit de développer le dialogue social.